



HONORAIRES TRANSACTIONS VENTES

À CHARGE ACQUÉREURS ET INCLUS LA T.V.A A 20%

A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

APPARTEMENT- MAISON	
Jusqu'à 100 000 €	Forfait 5 000 €
De 100 001 € à 199 999 €	5 %
De 200 000 € à 220 000 €	4.5 %
De 220 001 € à 250 000 €	4 %
De 250 001 € à 320 000 €	3.5 %
De 320 001 € à 400 000 €	3 %
De 400 001 € à 550 000 €	2.5 %
Au-delà de 550 001 €	2 %

TERRAIN À BATIR ET DE LOISIRS	
< 20 000€	3 000€
De 20 001€ à 45 000€	4 000€
De 45 001 à 100 000€	5 000€
Au-delà de 100 001€	5%

GARAGE – CAVE - PARKING	
Forfait jusqu'à 15 000€	2 500€
De 15 001€ à 30 000€	3 000€
Au-delà de 30 001€	4 000€

L'agence immobilière « A La Petite Commission » - CMC IMMOBILIER représentée par Mme ROQUET Mélanie disposera de la liberté commerciale d'effectuer une remise commerciale sur le montant des honoraires, de façon exceptionnelle, si les conditions de la transaction l'exigent.

HABILITATION ET ASSURANCE : Carte de Transaction professionnelle n° CPI 2801 2018 0000 29430 délivrée par la délivrée par la CCI d'Eure et Loir conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce. Assurance au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce souscrite auprès de GROUPAMA – Agence de Chartres – 20 Rue de la République 28810 LUCÉ

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.